



RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

ADMINISTRATION

05.65.81.25.10

Sommaire

1

2

3

4

ADMINISTRATION

Direction Services Administratifs Responsables Classes Gestionnaire Appartement

FONCTIONNEMENT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Facturation Bourses Modalités de règlement Changement de coordonnées Certificats de scolarité

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Affiliation Sécurité Sociale Bulletins trimestriels Fournitures scolaires

RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

Aménagement
Assurance Appartement
Règlement Résidence
Résiliation

DIRECTION

SERVICES ADMINISTRATIFS

Heures d'ouverture 3 hà 12 h/ 13 h30 à 17 h30

Carine GARDES

carine.gardes@cneap.fr

Directrice

Guylaine FROMENT

monteils@cneap.fr

Audrey LAQUERBE

audrey.laquerbe@cneap.fr

Secrétariat

05.65.81.25.10

Comptabilité **05.65.29.63.70**

RESPONSABLES CLASSES

Coordinateurs filière ACSE 05.65.81.52.12

François DUMONTfrancois.dumont@cneap.frBTS 1 ACSEJulien LACOSTEjulien.lacoste@cneap.frBTS 2 ACSE

Coordinateurs filière TC 05.65.81.52.13

Vincent VERHAEGHEvincent.verhaeghe@cneap.frBTS 1 T.C.Benoît TREMOLETbenoît.tremolet@cneap.frBTS 2 T.C.

GESTIONNAIRE DES APPARTEMENTS

Benoit TREMOLET benoit.tremolet@cneap.fr

FONCTIONNEMENT

Les étudiants en BTS entrent dans le cycle supérieur tout en conservant le rythme Lycée. Ceci se traduit par :

- -> L'obligation de présence en cours et la justification des absences. Un règlement des études est élaboré avec les étudiants à la rentrée.
- -> L'autonomie du jeune hors des heures de cours :
 - * dans son travail (il n'y a plus d'études surveillées),
 - * dans le respect du règlement intérieur de la résidence qui devra être lu et signé par l'étudiant et son représentant légal.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Facturation Frais d'études 1 305 € / an

Rappel)

Scolarité

Prise en charge accident du travail MSA

Forfait photocopies

1 180 € / an

45 € / an

80 € / an

Option: Moto ou Equitation nous consulter

Hébergement Appartement: loyer par étudiant T1 3 050 € / an

Possibilité d'ALS TI D 1 950 € / an

Internat: loyer et restauration par étudiant 2 995 € / an

Sans possibilité d'ALS

Autre Restauration Achat de carnets de 10 à 20 tickets 6,10 € / repas (tarif 2020-2021)

Suppléments Non compris les coûts liés aux déplacements extérieurs

(transports, hébergement et nourritures lors des voyages d'études ou des examens)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Nous vous proposons d'étaler ces frais sur 10 mois (de septembre à juin)

L'établissement a opté pour le **prélèvement automatique** le **10 de chaque mois**, Ci-joints à signer et à retourner le **Contrat Financier** + **Mandat de prélèvement**.

Le **montant mensuel** sera :

Scolarité 130 €

Loyer appartement 305 € pour un T₁ ou 195 € pour T_{1D}

Internat 299 €

En septembre, la facture annuelle unique (scolarité + hébergement – acompte de rentrée) sera éditée.



BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La demande de bourses se fait directement au CROUS de Toulouse.

Les bourses seront versées directement sur le compte de l'étudiant tous les 10 du mois.

Elles sont calculées, **chaque année**, en fonction des points de charges (nb de km et nb d'enfants) et des revenus des parents pour cette année : **avis d'imposition 2020 sur salaires 2019**).

Montant de la bourse 2020-2021

(nouveaux montants fixés en août)

Echelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
O bis	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon	échelon
1 032 €	1 707 €	2 571 €	3 292€	4 015€	4 610 €	4 889 €	5 679 €

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par écrit : adresse, téléphone, mail, situation familiale, départ en cours d'année.

Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'une lettre de démission.

Sans écrit, les mensualités continueront d'être dues (voir contrat financier).

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ Le jour de la rentrée, un certificat de scolarité (2 exemplaires) est remis aux étudiants. Les familles voudront bien en faire des copies pour leurs besoins dans l'année.

Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de la rentrée scolaire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

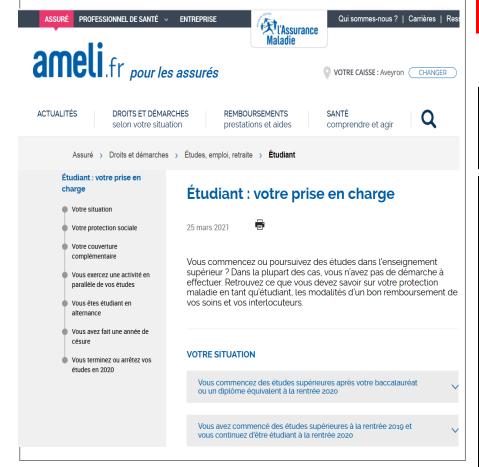
Régime obligatoire d'Assurance Maladie

Se connecter sur le site: www.ameli.fr

Rubrique: Etudiant

Vous poursuivez des études dans l'enseignement supérieur ? Tout savoir sur votre protection maladie, les modalités d'un bon remboursement de vos soins et vos interlocuteurs.

Lire les différentes rubriques.



Pour la prochaine rentrée

Exonération de la cotisation au régime Sécurité Sociale Etudiant.

La CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus), les étudiants inscrits en lycée (BTS) ne sont pas concernés.

BULLETINS TRIMESTRIELS

Les bulletins trimestriels sont transmis sur **ECOLE DIRECTE** aux familles qui doivent les conserver **impérativement**

Procédure d'accès aux notes et au cahier de textes :

Pour les parents (Accès aux notes et au cahier de textes): Début septembre, seront transmis une procédure, un identifiant et un mot de passe (personnel à chaque parent et à ne pas communiquer) afin de vous permettre d'accéder au site ECOLE DIRECTE.

Vous pourrez ainsi vous connecter sur Internet pour suivre les résultats de votre enfant ainsi que d'autres informations le concernant (devoirs) ou contacter les enseignants.

<u>Pour les étudiants</u> (Accès aux notes et aux cahier de texte) : début septembre un identifiant et un mot de passe personnel leur seront directement communiqués.

FOURNITURES SCOLAIRES

Sont demandés pour la rentrée :

- Un agenda
- Des feuilles simples et doubles (format 21x 29,7)
- Une clé USB
- Un câble Ethernet (si ordinateur personnel)
- Tout le nécessaire de bureau (stylos, feutres, scotch, ciseau...)
- Une calculatrice scientifique
- Un dictionnaire de français et de langues (anglais ou espagnol)
- Une ramette de papier blanc pour les impressions personnelles
- Une tenue de sport.





RENSEIGNEMENTS APPARTEMENT

La location des appartements se fait sur une base forfaitaire de 10 mois (Septembre à Juin)

Vous pourrez prendre possession des appartements

sur rendez-vous OBLIGATOIRE (05.65.29.63.70 à partir du 25 août) aux dates suivantes :

1ère année BTS ACSE / 1ére et 2ème année BTS TC

Mardi 31 août 2021 à partir de 10 h 30

2ème année BTS ACSE sont convoqués (présence obligatoire de chacun) Mardi 31 août 2021 à 13 h 30

Lors de la remise des clés, un Bail-État des lieux (sur 10 mois) sera réalisé, et un chèque de caution sera demandé (1 mois de loyer).

AMÉNAGEMENT

Literie – Travail – Rangement

compris: lit en 90, armoire, chevet, table de travail.

A amener: protège matelas, draps,

couverture ou couette, oreiller...

chaises, meuble supplémentaire, télévision

Cuisine

compris : cuisinette équipée (frigo, évier,

2 plaques électriques, rangements)

A amener : matériel de cuisson, vaisselle,

denrées alimentaires...

Sanitaire

compris: douche, lavabo, armoire de

toilette, wc

Autre

A amener: affaires personnelles...

matériels et produits d'entretien...

RÈGLEMENT RÉSIDENCE

Conformément au Règlement de la résidence (ci-joint à lire, signer et à retourner lors de la remise des clés), il est fait obligation de tenir propre et de ranger l'appartement.

Pour les réparations éventuelles (lumière, débouchage, volet), l'étudiant doit les signaler obligatoirement au secrétariat. Celui-ci en informera le personnel d'entretien, qui interviendra selon son planning.

RÉSILIATION

Pour toute **résiliation** de la location d'un appartement, un **préavis d'un mois** est demandé.

Cette résiliation se fait par écrit. En accord avec l'établissement, un rendez-vous est programmé pour l'état des lieux et la restitution des clés.

La caution est restituée un mois après l'état des lieux sortant.

ASSURANCE

Pour toute location d'un appartement, chaque étudiant, doit fournir une Attestation d'Assurance Responsabilité Civile Locative Annuelle

prenant en compte:

les dommages corporels (accident)
et matériels (vol, vandalisme...), l'incendie,
les dégâts des eaux, les dommages
électriques, les bris de glace...

ALLOCATION LOGEMENT

Les demandes d'Allocation Logement seront faites à partir de septembre (à la remise des clés). Elles peuvent se faire directement sur Internet (www.caf.fr) ou sur papier.

Peut être bénéficiaire:

> l'étudiant de plus de 20 ans

OU

> l'étudiant dont les parents ne touchent pas ou plus les prestations familiales à son nom.

L'Allocation Logement sera faite par l'étudiant (revenu étudiant) et lui sera directement versée sur son compte.

Le secrétariat sera à la disposition de l'étudiant pour toute aide.

POSSIBILITÉ TRANSPORT SPÉCIFIQUE (lundi et vendredi)